L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

BUREAUX, No. 73 rue de Chartres. — NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 22 DECEMBRE 1862 — Entre les rues Bienville et Conti.

Nouvelle-Orléans :
LUNDI MATIN, 22 DÉCEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par Hoffman & Marks—à midi, rue de Chartres, No. 41, marchandises avariées.

Et à dix heures, dans la rue de Chartres, No. 41—marchandises sèches, vêtements, bottes et souliers.

Par D. W. C. Farrington—face à la rue St-Joseph, face à la rue St-Joseph, au débarquement du steamer "Colombia", bœuf salé, porc et graisse.

Par R. T. Montgomery—à midi, dans la rue Tchoupitoulas, No. 181, plats côtés, épaules et jambons.

Appel pour de nouvelles levées d'hommes.

Une scène dans les montagnes de la Virginie.

Le colonel J. D. Imboden, à propos d'un appel au peuple du comté d'Augusta, en Virginie, a publié dans le *Whig* de Richmond, les faits intéressants qui suivent :

Je reçus, il y a quatre jours, du département de la guerre l'autorisation non seulement de retenir tous les hommes que j'ai pour le service dans les montagnes, mais encore d'enrôler pour la guerre toutes les troupes additionnelles que je pourrais lever dans un temps donné. Presque tous ces hommes sont exilés de leurs foyers et ont perdu l'espoir de recevoir aucun de ces petits articles qui, en outre de ce que le gouvernement fournit, sont si essentiels au bien être du soldat quand les vents du Nord mugissent autour de sa tente. Il n'y a pas deux compagnies qu'une compagnie de plus de 100 hommes n'avait encore qu'une couverture et bien que sans pardessus, sans tentes et sans abris d'aucun genre, ces hommes ne faisaient entendre ni murmures ni plaintes. Les familles les assistent avec empressement si elles pouvaient.

Le 9 du courant, je fis halte, vers la nuit, près d'un *log cabin* dans une des gorges les plus sauvages de Dry Fork of Cheat. Une mère âgée et plusieurs filles composaient alors ce moment toute la famille. Le père est depuis un an au camp Chase en qualité de rebelle et son fils unique est soldat dans une de mes compagnies. Je demandai du maïs pour plus de 300 chevaux. La vieille dame me répondit qu'elle n'avait fait qu'une petite récolte, avec l'aide de ses filles, mais que je pouvais prendre ce dont j'avais besoin. Je pris la moitié des céréales qu'elle avait et j'en payai le prix ; mais elle sembla douter qu'il fût convenable de recevoir de l'argent d'un soldat du Sud, car elle regardait comme un devoir de nous donner ce dont nous avions besoin. Son fils n'était pas là et elle ne le vit pas. L'aînée de ses sœurs me dit : "Colonel, dites à mon frère que nous nous portons toutes bien. Nous espérons que notre père reviendra bientôt du camp Chase. Dites-lui de rester à l'armée et dites que nous écrire quand il le pourra. Si nous avions su que vous deviez venir, nous aurions eu des habits tout prêts à lui envoyer, mais nous en aurons l'occasion une autre fois. Dites-lui que nous avons fait assez de maïs pour notre usage et nous avons de la viande en abondance. Nous avons attrapé cinq gros ours dans ce parc, et nous les avons salés pour l'hiver. Le shérif yankee est venu avec cinq soldats pour collecter les taxes ; il voulait prendre la jument, mais j'avais vendu la peau des ours pour faire de l'argent et je payai. J'espère que c'est la dernière fois que nous aurons à payer des taxes aux officiers yankees." Sur mon honneur de gentleman, ceci est littéralement vrai, et je l'ai rapporté exactement comme il s'est passé.

Les lois de la Louisiane.— L'application des lois de la Louisiane sainement interprétées ne peut donner lieu à aucune critique. Mais si l'on applique la loi sur le duel, pourquoi ne pas appliquer toutes les autres lois, notamment la loi qui prohibe les maisons de jeu, et les lois sur les esclaves. Ce n'est pas la besogne qui manquerait !

TRAITEMENT BARBARE ENVERS DES SOLDATS.

Un détachement de réguliers, dit la *Tribune* du 6, est arrivé à Jersey City hier dans l'après-midi, du Fort Henry de Boston, escortant 120 déserteurs, qui vont à Washington. Un des déserteurs, nommé Daniel Day, appartenant au 9e régiment du Massachusetts, qui était ivre et turbulent, refusa de monter en wagon et voulut frapper un officier supérieur, qui lui donna un coup de sabre sur la tête. La blessure fut terrible. Un des soldats lui porta deux coups de baïonnette, un à la hanche, qui lui causa un coup de mal, et l'autre, assez léger, dans l'estomac. L'homme blessé fut transporté à l'hôtel Taylor, où ses blessures furent pansées, et il fut ultérieurement déposé dans la maison d'un ami à Jersey City.

Il fut établi, en outre, que sur la ligne de Boston, trois des soldats avaient été tués à New London, à ce qu'on en connut la cause. Deux autres qui avaient essayé de s'échapper en sautant des chars pendant qu'ils étaient en mouvement, furent tués à coups de feu par les gardes. L'un d'eux s'appelait "Scotty." On ignore les noms des deux autres.

LE ROLE DE LA FRANCE
Dans la question américaine.
(Lettre adressée au Constitutionnel — Suite)

Proposer un armistice de six mois, s'écrie le *Journal des Débats*, c'est demander au Nord "de lâcher prise pour jamais." C'est encore lui demander de "se lier le bras droit," de "livrer ses armes" et de se suicider."

Il y a un an, avec les armements immenses du Nord, avec ses flottes improvisées, ses armées de 700,000 hommes, son budget de 2 milliards, ces paroles auraient pu avoir un sens : à l'heure qu'il est, elles n'en ont aucun.

On demande au Nord de lâcher prise, dites-vous ? Mais que tient-il donc de décisif ? Rien. Il n'a pas pu prendre la capitale de son ennemi, et la sienne propre n'est pas complètement en sûreté. Il est maître des maisons et des rues de la Nouvelle-Orléans ; mais les femmes l'y bravent. Il a usé des armées énormes, un matériel effroyable, des sommes qui confondent l'imagination ; il tient les ports de son ennemi bloqués, mais il a perdu plus de batailles qu'il n'en a gagné, il est matériellement et moralement moins avancé que le premier jour ; et M. Drouyn de Lhuys a pu dire, en toute sincérité, ce que toute l'Europe voit, que la position parait, pour le moment, sans issue ; qu'il y a, entre les belligérants, pondération de forces ; qu'après tant de sang versé, la situation n'a pas sensiblement changé ; que rien n'autorise à prévoir prochainement des opérations militaires plus décisives, ou des avantages assez marqués pour faire pencher la balance soit d'un côté, soit de l'autre et accélérer la conclusion de la paix.

Cet état de choses est incontestable ; et il est aussi le plus propre pour un rapprochement et pour une pacification, telle que les amis des Etats Unis doivent la désirer.

Aujourd'hui, dans l'indécision où sont les choses, la raison peut encore dicter les conditions de la paix ; plus tard, lorsque le temps et les événements auront détruit l'équilibre, c'est la force qui les imposera. Aujourd'hui, la solution peut donc être discutée ; plus tard, elle ne pourra plus être que subie. Aujourd'hui, les amis des *Etats-Unis* peuvent encore faire appel aux intérêts généraux de la république, aux anciens sentiments de fraternité, aux luttes, aux grandeurs, aux gloires entreprises et acquises sous le même drapeau ; et quoique bien des brutalités inutiles, bien des menaces inconsidérées, bien des excès regrettables aient excité ou aigrisé les haines, il peut n'être pas impossible de rétablir honorablement pour tous une union qui avait porté si haut le nom, la richesse et la puissance de la patrie commune. En tout cas, si la séparation était considérée comme inévitable, les rapports ultérieurs des deux républiques pourraient, sous l'influence d'un rapprochement opportun, conserver le caractère d'estime et de bienveillance, toujours nécessaires à la perpétration des affaires comme à l'aplanissement des difficultés internationales. Perdez bénévolement les avantages de l'heure et de la situation, laissez le fossé de sang qui sépare les combattants devenir plus large et plus profond, et vous n'aurez plus en perspective qu'une union rendue impossible par les fureurs, ou qu'une séparation rendue périlleuse par les vengeances.

C'est bien légèrement que le *Journal des Débats* et la *Revue des Deux-Mondes* s'applaudissent de ce que le refus de l'Angleterre et de la Russie de se joindre à la France éloigne et rend plus douteuse la pacification des Etats-Unis ; comme s'il fallait croire que ces journaux voulussent, même au prix de la continuation de massacres, d'incendies et d'excès de tout genre, empêcher le gouvernement français de réussir, parce que leurs princes ont échoué.

Qui pourrait dire avec certitude les véritables raisons qui ont déterminé le gouvernement anglais : tient-il défendu de croire qu'il a considéré ou exagéré les préventions nationales et profondes qui couvent contre lui en Amérique, et qu'après les avoir mûrement pesées, il les a peut-être trouvées, en ce moment, plus fortes que son influence ? S'il s'est provisoirement abstenu de toute tentative de pacification, ne serait-ce point pour ne pas compromettre un résultat qu'il désire ?

Ces considérations ne se trouvent pas sans doute dans la réponse de lord John Russell ; mais ce sont là de ces choses que, selon la remarque d'un personnage, on ne se dit pas à soi-même, et qu'à plus forte raison on ne dit pas aux autres.

La Russie, mêlée d'une manière moins directe à la politique des Etats-Unis, ajourne aussi son concours diplomatique, jusqu'à ce que l'Angleterre ait accordé le sien ; mais elle favorise de son concours moral et efficace les tentatives pacifiques de la France. Elle ne craint pas, elle, d'irriter les citoyens des Etats-Unis, et leur disant qu'on a déjà tué assez de monde, pour que les survivants se rapprochent et s'expliquent.

Quant au gouvernement français, son rôle est fort simple et n'a rien à redouter de l'examen et de la réflexion des gens sensés.

L'Empereur s'est senti ému de pitié à l'aspect de tant d'héroïsme sanguinaire, de tant d'héroïsme et de sang dépensés pour rien. Avec la sympathie de sa nature, du dynastie et de son gouvernement, il a déploré les excès sans résultat d'une guerre civile sans issue ; il a voulu consoler les mères qui pleurent, les veuves qui souffrent sans utilité, les soldats qui tombent avec la triste gloire de la guerre civile. De tels sentiments sont déjà appréciés de l'Europe, qui les connaît ; ils le seront bientôt de l'Amérique, où tous, sans distinction de parti, reconnaîtront la vieille amitié de la France.

Ainsi, ceux qui, gouvernement ou particuliers, connaissent des raisons, bonnes ou mauvaises, de combattre l'épuisement et la disparition de la république des Etats-Unis, peuvent considérer d'attendre que ces derniers enfants se soient entre égorgés, pour les convertir dans de meilleures ... Tel n'est pas le rôle de la France. Ayant eu la gloire de contribuer à la fondation de cette république, elle ne peut ni souhaiter, ni voir de sang froid sa ruine. Elle pourrait reconnaître un jour la séparation des Etats, si elle s'imposait ; mais, en vue de la prévenir, elle a agi et consulté ce qu'elle a dû faire, et elle n'y est pas disposée, en Amérique, des conséquences qui cèdent peu de chose et des vainqueurs qui ne pardonneraient rien.

UN DE VOS LECTEURS.
Pour extrait : L. BOUSIER.

CHRONIQUE LOCALE.

Le code de l'honneur—M. P. O. Peyroux a adressé la lettre suivante au lieutenant-colonel Kinsman :

"Paroisse St-Bernard, 18 décembre 1862.

"Au lieutenant-colonel Kinsman, de l'état-major du général Butler :

"*Monsieur*—Au mois de septembre dernier, pendant que vous remplissiez, en l'absence du juge Bell, les fonctions de juge prévôt de la ville de la Nouvelle-Orléans, j'ai été insulté par vous de la façon la plus grossière et la plus offensante. Mon intention était de vous appeler immédiatement sur le terrain, mais j'en ai été empêché par mes amis qui m'ont engagé à attendre des temps meilleurs avant d'agir dans cette affaire.

"Ayant appris que vous deviez partir dans quelques jours, comme officier d'état-major du général Butler, je ne puis vous laisser quitter la ville sans vous demander satisfaction des insultes que j'ai reçues de vous.

"Espérant, Monsieur, que je m'adresse à un *homme d'honneur* et que j'obtiendrai de vous une satisfaction,

"Je reste, monsieur, &c.

P. O. PEYROUX.

"Veuillez adresser votre réponse aux soins de A. Peyroux, Compagnie de l'assurance mutuelle du Croissant, encoignure Exchange Place et rue du Camp, d'où votre communication me parviendra en quelques heures."

M. Kinsman, a répondu en faisant citer M. Peyroux devant le juge Bell qui a condamné ce dernier à cent piastres d'amende, en vertu d'une loi de la Louisiane, dont beaucoup de gens ignorent l'existence, car le juri ayant toujours refusé de l'appliquer, on l'a laissée tomber en désuétude.

Mise en liberté de MM. Lemore.—MM. Lemore frères, négociants français, arrêtés il y a quelque temps par ordre du général Butler, ont été remis en liberté sur parole samedi matin. Ces messieurs n'auront pas de peine à se disculper de toute accusation qui pourrait être formulée contre eux ; quant à présent ils protestent énergiquement contre les bases insinuations lancées contre eux par un journal de cette ville.

MM. Lemore avaient été d'abord envoyés dans les forts ; l'un d'eux avait même été mis au boulet au fort Pickens, mais au bout de quelques jours ils ont été ramenés à la Nouvelle-Orléans et sont restés détenus à la Douane jusqu'à samedi.

Deuxième Cour.—La Deuxième Cour de District s'est encore occupée du divorce Fliege qui ne semble pas devoir être terminé de si tôt.

On se souvient peut-être que le juge avait ordonné à M. Fliege de faire connaître les raisons pour lesquelles il ne serait point puni pour lui avoir manqué de respect en ne livrant point la maison qui appartient à Mme Fliege et en continuant à importuner celle-ci chez elle. Le magistrat s'est enquis des faits et a renvoyé M. Fliege de la plainte, mais l'a prévenu qu'une récidive lui vaudrait un châtiment.

M. Fliege, délivré de l'accusation de "mépris de cour" a demandé qu'il fût enjoint à Mme Fliege de donner les raisons pour lesquelles il ne pourrait pas enlever de la maison, son linge et celui de son fils, les lits, les armoires, les chaises, les tables, les vaisselles, la batterie de cuisine, &c.

L'affaire sera appelée de nouveau demain, le 23 du courant.

Cour de District des E. U.— Nous apprenons que la Cour de District que doit présider le juge Peabody s'ouvre demain ou après-demain.

A la geôle.—Charles Howard, h. c. l., a été condamné à deux mois de détention à la geôle de police.

Il avait dans un lot un dray et huit barils de farine qui avaient été volés.

Un watchman poignardé.— Le policeman Williams a été grièvement blessé, dans la rue Perdido, par John Higgins, soldat de la compagnie H du 30e régiment du Massachusetts.

Higgins était ivre et troublait la paix. Williams voulut l'arrêter, Higgins tira sa baïonnette et l'en frappa. On fut obligé de transporter le watchman chez lui.

Le Col. Hall, arrêté pour immixtion dans la rixe, a été relâché par ordre du juge Bell. On raconte qu'il a rendu à Higgins sa baïonnette, lui a dit de se défendre et a appelé d'autres soldats pour l'aider. Ce n'est guère possible ; d'ailleurs il y aura instruction.—Higgins est blessé à la main ; il dit que c'est un coup de Bowie knife.

Acquitté.—M. T. Dumas, dont nous avons annoncé l'arrestation, n'a été condamné qu'à dix piastres d'amende.

Il a prouvé qu'il ne tient pas une maison de jeu.

Alarmes—Les cloches d'alarme ont sonné, hier matin, entre dix et onze heures, pour un incendie qui s'était déclaré dans un salon de bière de l'encoignure Toulouse et Dauphine. Le feu a été éteint. La perte est peu considérable.

Les cloches ont encore sonné vers cinq heures du soir. C'était une fausse alarme.

Arrestations.—Louisa Laville a été arrêtée hier soir, dans la rue Bienville. Elle était prise de boisson et portait des habits d'homme. Elle comparaîtra, ce matin, devant le Prévôt.

—Mary Sweeney, arrêtée dans la rue du Bassin, est accusée de s'être enivrée et d'avoir poussé des hourrahs pour Jeff. Davis.

Enquête—M. Beach a pratiqué la levée du corps de Samosette, h. c. l., dans une maison de la rue Dauphine, No 11. Verdict, faiblesse.

Samosette est né dans le Maryland et avait quatre vingt-quinze ans.

Théâtre des Variétés—A la demande générale, l'administration donne ce soir pour la dernière fois positivement, *Every body's friend* qui a obtenu le plus grand succès. Le spectacle se terminera par *Ici on parle français*, vaudeville.

Musique—Nous avons reçu une très-jolie "Redowa" tirée du *Trovatore* et arrangée avec beaucoup de goût par M. L. Staeny. Cette composition dansante se vend au magasin de M. Grünewald, rue de Chartres, No. 26.

Nouvelles de Mgr Odin — Nous avons reçu des nouvelles de Mgr Odin, en date du 7 novembre. A cette époque le prélat était en bonne santé et était occupé à visiter les différents diocèses de France, où on lui a promis des sujets. Ces voyages prennent beaucoup de temps et retardent nécessairement le départ du vénérable archevêque, à qui il tarde de revenir au milieu de son troupeau. Nous ne pensons pas qu'il puisse être de retour avant la fin de janvier.

[Propagateur.]

Diocèse de Galveston — Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que le Souverain Pontife a mis un terme à la vacance du Siège Episcopal de Galveston, vacance qui s'est prolongée pendant plus de dix-huit mois, depuis que Mgr Odin a été transféré à l'archevêché de la Nouvelle-Orléans.

Le nouvel évêque de Galveston est M. l'abbé Dubuis, si bien connu de tout le clergé et d'un grand nombre de catholiques de la Nouvelle-Orléans, et si estimé de tous ceux qui le connaissent.

Le nouvel évêque a, en outre, l'avantage rare et inestimable de pouvoir prêcher dans les quatre langues qui sont usitées au Texas, l'anglais, l'allemand, l'espagnol et le français.

Mgr Dubuis a dû recevoir la consécration épiscopale dans le courant du mois de novembre. La cérémonie devait se faire dans la chapelle du grand séminaire de Lyon. C'est là qu'il a été initié aux études et aux vertus sacerdotales, et il a toujours conservé un vif et tendre attachement pour cette maison.

[Propagateur.]

LE DUEL ET LE POINT D'HONNEUR.

A propos du duel du malheureux Dillon, Henri de Pène a traité dans le numéro de *La France* du 25 octobre de la question du point d'honneur.

Supprimer le duel, dit-il, est impossible. Oui, impossible. Il faut avoir la franchise de le reconnaître : contre cet indestructible préjugé sont venus se briser la religion, la raison, les plus rigoureux édits de nos anciens rois, les déclamations éloquentes de Jean Jacques Rousseau, et, devant nous, les réquisitoires judiciaux de M. le procureur général Dupin. Le duel a résisté à l'adoucissement progressif des mœurs. C'est un legs des temps barbares, je ne dis pas non ; c'est toujours une impiété et une abomination, j'en conviens ; c'est, les trois quarts du temps une absurdité, j'en tombe d'accord ; mais, le cas échéant, quel est celui de nous qui, après avoir bien maudit, pour le compte des autres, cet usage féroce, hésiterait à s'y soumettre, et même à l'invoquer pour son compte ?

Personne ne sévit plus exemplairement contre les duellistes que le roi Louis XIV. Peut-être même entreprenait-il à leur endroit les sévérités célèbres du cardinal de Richelieu qui pourtant avait fait rouler sur l'échafaud, pour crime de duel, la tête de Bouteville, un Montmorency ! Sous Louis XIV on encourait, en se battant au mépris de l'édit royal, non seulement la peine de mort, mais la dégradation de noblesse, et les châteaux des coupables étaient rasés. Eh bien ! le roi lui même, si impitoyable pour ce genre de fautes, ne savait pas se mettre au dessus du préjugé commun, s'il est vrai, comme l'a dit son propre fils, le comte de Toulouse "qu'en même temps si, dans son régiment qu'il affectionnait plus que les autres, un officier avait une querelle et ne s'en tirait pas selon l'honneur mondain, il approuvait qu'on lui fît quitter le régiment."

Tel a toujours été, en cette matière, le désaccord des paroles et de la conduite.— à tous le moins de la pensée,—des hommes d'honneur.

Le colonel De Noe, témoin de Dillon, écrit dans son interrogatoire : "*Quand j'avais l'honneur d'être militaire*, le premier soldat qui se serait adressé à moi pour me demander d'être son témoin, m'aurait trouvé prêt à l'accéder et je l'aurais suivi sur le terrain." Ce point d'honneur existe chez les militaires de tous les pays ; il y a une exception, elle confirme la règle.

Le duel Dillon.

La Cour d'Assises de Seine et Oise a jugé dans son audience du 10 novembre l'affaire de M. le Duc de Gramont-Caderousse, accusé d'avoir tué en duel le 22 octobre, M. Dillon rédacteur du *Sport*, ... une lecture détaillée du compte rendu détaillé de la rencontre et de ses causes, nous croyons inutile de reproduire les débats devant la Cour d'Amiens. Les quatre témoins étaient accusés de complicité. Après l'interrogatoire des accusés, l'audition des témoins et le réquisitoire du procureur impérial, Me Lachaud, avocat de M. de Gramont-Caderousse et de ses deux témoins, MM. Talon et de Fitz-James s'est exprimé ainsi :

Messieurs, ce solennel débat vous dit assez quel est le prix que la justice attache à la vie d'un homme. Un malheureux a été frappé mortellement dans un duel qui a été d'une loyauté parfaite. Il était l'agresseur, c'est évident, et pour amener ce duel qu'il voulait, il n'avait reculé devant aucun moyen. — Quel était ce pauvre Dillon ? On vous l'a dit ? C'était un homme bon, doux, mais persistant à outrance dans l'idée qu'il avait arrêtée.

Depuis longtemps, M. de Caderousse avait été en butte aux petites attaques de M. Dillon. M. le procureur impérial s'est demandé où l'on avait pu voir de grosses attaques dans cette affaire ; il n'y en a pas dans l'affaire, je suis le premier à le reconnaître ; mais est-ce que les hommes du monde ont besoin d'être qualifiés brutalement ? Dillon s'attaquait sans cesse à M. le duc de Gramont-Caderousse ; il avait rêvé la gloire de se battre avec lui. Il y a des gens, en effet, qui ont le malheur de croire que le bruit fait arriver à la position.

Me Lachaud examine la question du duel dans l'étude des mœurs, et il invoque l'opinion de M. Guizot, qui, alors qu'il était ministre, s'est exprimé ainsi, à l'occasion du duel :

"Les mœurs françaises sont chevaleresques ; elles sont élégantes. Elles ont substitué le duel à l'assassinat. Quand l'honneur d'un homme ou d'une femme a été atteint, il faut une réparation. Le barbare a pour se venger le guet-apens ; le Français a le duel. En vain ferez-vous une législation, les hommes de cœur s'en moqueront."

On cite invariablement, dans ces questions de duel, l'autorité de M. le procureur général Dupin, dit Me Lachaud. Qu'a dit M. Dupin ? Il s'est exprimé ainsi, en 1837, devant la Cour de Cassation :

"Messieurs, la conscience du juré a des mystères que nul n'a le droit de sonder. Il n'en répond qu'à Dieu et au pays. Il en sera de même du verdict de notre jury, composé de jurés de famille et d'honorables citoyens ; lorsqu'ils seront appelés à prononcer sur les suites d'un duel, chacun y apportera une sévérité mêlée de discernement."

"Avec ce système, tout rentre dans l'ordre. Tout fait qui a troublé la société est poursuivi. Le compte rendu d'un duel qui a entraîné la mort ou la blessure d'un citoyen n'arrive pas au public par la voix des journaux, toujours éloquente pour toute espèce de duel ; mais il passe par la voie sévère du ministère public, par l'examen de la justice, par le jugement du pays, et même, en cas d'acquittement, si les faits le comportent, au moins on aura rendu hommage à la loi, à la morale et à la justice."

Messieurs, dit en terminant Me Lachaud, M. Guizot l'a dit éloquemment : "Nous ne sommes pas des barbares, ils ont le guet-apens. Nous, Français, nous avons le duel. Le duel restera, quoi qu'on fasse, dans nos mœurs ; le duel loyal ne sera jamais puni par le jury." Je vous demande l'acquittement de mes clients.

Me Malapert, avocat de M. le colonel de Noé et de M. Mussy, présente la défense de ces deux accusés.

Me Poussot, avoué, déclare intervenir pour Mme veuve Dillon mère, qui se constitue partie civile. Il demande la remise au dernier jour de la session actuelle pour qu'il soit plaidé sur cette intervention.

M. le président résume les faits et les débats avec une complète impartialité.

Le jury se retire ensuite dans la chambre de ses délibérations. Il en sort après trois quarts d'heure.

M. le chef du jury se lève et dit : Sur mon honneur et ma conscience, devant Dieu et devant les hommes, la réponse du jury est, sur toutes les questions :

Non, les accusés ne sont pas coupables.

M. le président.—Faites rentrer les accusés.

Il est donné de nouveau lecture de la déclaration du jury, et M. le président prononce l'acquittement des accusés et ordonne qu'ils seront sur-le-champ mis en liberté.

La cour déclare ensuite remettre l'affaire à lundi prochain pour statuer sur les conclusions de la partie civile.

On annonce que Me Nogent-Saint-Laurens doit se présenter au nom de Mme Dillon mère, contre Me Lachaud, avocat de M. le duc de Grammont Caderousse.

EDITION DE SAMEDI SOIR.

Mesure importante—La législature de Vermont a rappelé la section de la loi sur la liberté personnelle qui déclarait que tout esclave venant dans cet Etat du consentement de son maître était libre *ipso facto*.

Arrivée de l'amiral Reynaud.—L'aviso à vapeur *Renaudin* est arrivé ce matin de la Balise, ayant à bord l'amiral français Reynaud et son état-major.

OPINION DU GENERAL BANKS SUR LA GUERRE.

Dans l'allocution que le général Banks a prononcée à New York lors de la présentation qui lui a été faite d'un cheval de bataille, il a parlé de la marine et a exprimé sa conviction que les opérations des armées de l'Union, pendant l'hiver, porteraient des coups sérieux à la rébellion, si elles ne la détruisaient pas virtuellement. De ces résultats dépendrait certainement la conduite des gouvernements étrangers quant à la reconnaissance du Sud et peut-être à l'assistance à accorder aux Etats séparés. L'orateur a fait brièvement allusion à la position de l'Angleterre comme étant pleine d'incertitude, mais il a dit qu'il croyait que le seul moyen d'empêcher l'intervention de la France était de démontrer que le gouvernement a le pouvoir d'abattre la rébellion.

Il faut, dit le général, avoir peu de confiance en Napoléon. Cependant le peuple français n'entreprendrait pas cordialement une guerre qui devrait avoir pour effet d'établir une confédération à esclaves. Après quelques remarques sur la position des autres nations, le général a parlé de la grandeur des intérêts qui exigent qu'on tienne les armées rebelles hors des Etats cotonniers et du golfe. Le moment est venu d'annihiler ces armées.

Un délai ou un échec pourrait maintenant ruiner la république ; la guerre serait certainement indéfiniment prolongée si on permettait aux légions que Jeff. Davis a rassemblées en Virginie, de s'échapper pour se réorganiser, et de descendre, dans l'intérieur des Etats de l'extrême Sud, des luttes plus désespérées qu'aucune de celles qui ont eu lieu. Le général a néanmoins exprimé la confiance que la nation n'aurait pas à subir une telle épreuve ; que les préparatifs du gouvernement étaient à la hauteur de la crise et que l'année prochaine verrait commencer une nouvelle existence pour la nation.

DECADENCE DE L'ABOLITIONISME.

Un correspondant du *Boston Herald* lui écrit de Washington que le sentiment de l'abolition est très faible dans l'armée. La *Tribune* y a été mise en vente et avec si peu de succès que les marchands de journaux ont jugé à propos de ne plus la crier. Un de ces marchands dit qu'un jeune garçon, employé par lui, a été chassé du camp par le colonel d'un régiment pour avoir essayé de vendre la *Tribune* à ses hommes. Un soldat du New Hampshire, tout en attribuant la guerre à l'agitation de la question de l'esclavage, a dit qu'il connaissait plusieurs républicains dans les rangs de son régiment, qui ont déclaré que si la guerre pouvait être terminée par le moyen du parti démocrate, ils voteraient pour toujours en faveur de ce parti à leur retour dans leur Etat.

Un résultat du nouveau régime.—L'annonce suivante que nous trouvons dans le *Delta* forme un contraste avec l'ordre de choses qui existait récemment dans cette ville.

Bureau du Quartier-Maître, Département du Golfe
Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1862.

On demande immédiatement une maison petite, respectable et en partie garnie pour une occupation personnelle. *Le mobilier sera protégé et le loyer payé comptant.* S'adresser au soussigné à l'hôtel St-Charles ou au bureau.

S. B. HOLABIRD,
Colonel, chef quartier-maître.

Les steamers attendus.—Les prochains steamers attendus de New-York sont le *Parkersburg* et le *Cumbria* qui sont arrivés de la Nouvelle-Orléans à New York à la fin de novembre, et la *Créole* qui était annoncée comme devant partir de New-York le 16 courant.

Vente de terre pour du coton.—Dix balles de coton avaient été envoyées à Memphis, il y a quelques jours, et ce précieux envoi avait trouvé un écoulement rapide au taux du marché. Le vendeur reçut son argent et disparut pour aller on ne sait où. Il fut découvert ensuite que chaque balle contenait un sac de terre du Mississipi. Un de ces sacs pesait deux cent-cinquante livres. Le *Memphis Bulletin* remarque que payer cinquante cents une livre de terre est une chère opération, en temps de guerre.

UNE MAISON ABOLITIONISTE GOUDRONNÉE.

On lit dans la chronique des journaux de New-York :

La résidence de M. Henry Ward Beecher, No 62 Columbia street, à Brooklyn, a été souillée, une des nuits dernières, par une substance noire et huileuse dont on a barbouillé toute la façade. Les portes et les fenêtres ont aussi été enduites de cette espèce de goudron, qui est extrêmement adhérent, et qui laisse sur la pierre brune, quand elle a été grattée, une tache sordide. La maison n'est pas habitée en ce moment ; la famille de M. Beecher est absente, et il réside chez M. J. T. Howard, Hicks street, No 150.

Sac d'une imprimerie—Mardi de la semaine dernière, dans la nuit, dit un journal du nord, des personnes restées inconnues ont pénétré dans l'atelier d'imprimerie du *Star* d'Easton (Maryland) ; les cases des compositeurs ont été bouleversées et une grande quantité de caractères dispersés dans toutes les directions jusqu'à plus de cent yards de la maison. Les *formes* préparées pour l'impression du numéro qui devait paraître le lendemain ont été *mises en pâte*. La presse, qui se trouvait dans une chambre voisine, a aussi été gravement endommagée.

Une souscription a été immédiatement ouverte pour indemniser l'éditeur de ce sinistre, et cinq à six cents dollars ont été recueillis dans la première journée.

On se perd en conjectures sur la cause et sur les auteurs de cette dévastation gratuite.

L'OPINION PUBLIQUE EN ANGLETERRE.

On écrit de Londres à la *Patrie* le 17 novembre :

La proposition de médiation de la France pour mettre un terme à la guerre fratricide ... des séparatistes ... étrangers ... dans les dernières politiques ... des faits verbalement, mais que le gouvernement de lord Palmerston persistait dans une réticence obstinée à tous les appels, ...

sur l'humanité, soit sur une moralité politique élevée. Aucun homme sérieux ou réfléchi n'est surpris du refus du ministre des affaires étrangères, ni de la promptitude peu ordinaire qu'il a mise à le faire connaître. C'est chose très rare que de telles questions soient si soudainement décidées dans nos conseils ministériels, et bien plus rare encore que la *Gazette officielle* du gouvernement contienne sitôt la dépêche ministérielle.

J'expliquerai plus longuement les raisons politiques qui ont déterminé le gouvernement de lord Palmerston, raisons qui ont trouvé leur source plutôt dans un caractère égoïste que dans la haute politique qui devrait inspirer les conseils d'une grande nation comme l'Angleterre.

Aujourd'hui, je me bornerai à constater ce fait, qu'en dehors du cercle ministériel et de ses partisans immédiats, ainsi que des journaux tel que le *Morning Post*, le *Daily News* et le *Times*, qui donnent leur appui *quand même* au ministère, la marche adoptée par lord Russell est universellement condamnée. Après la déclaration si explicite de M. Gladstone et les sympathies qui l'avaient accueillie, le public espérait que ce que M. Cobden appelait "le bon génie" du Parlement, prévaudrait et que le sentiment presque universel du peuple anglais serait respecté par le gouvernement.

Le fait le plus extraordinaire, c'est que le *Times* ait prêté son approbation à la politique du ministère. Et cependant, tous les articles que ce journal avait publiés depuis quelque temps sur la question américaine étaient favorables à une médiation. Comment se fait-il que le *Times* n'ait pas mieux accueilli la démarche suggérée par M. Drouyn de Lhuys ? La seule explication possible de cette inconséquence est dans les relations de cette feuille avec le ministère. Quoi qu'il en soit, la dépêche de lord Russell, à laquelle le *Times* a applaudi, ne satisfera aucunement l'opinion en Angleterre. Le flux de l'indignation politique monte, et tandis qu'il montera, le *Times*, fidèle à sa tactique habituelle, se prépare à marcher sur la plus haute vague.

Il se révèle déjà des symptômes significatifs d'une résistance contre cette décision du gouvernement. A la Bourse, au Stock Exchange et dans les autres grands centres où se réunissent les classes qui, réellement, forment l'opinion publique en Angleterre, il a été question de meetings pour adresser des pétitions à la reine. On y demanderait le renvoi de ses ministres actuels ou l'on y adopterait des résolutions contraires aux vues du comte Russell, dans l'espoir de l'engager à céder devant le sentiment public et à changer de politique. Ce qui rend la crise plus difficile et plus alarmante, c'est que le parti conservateur attend depuis longtemps cette occasion pour se prononcer sur la question américaine, et aussi, disons-le, pour s'emparer du pouvoir.

Il a constamment, dans ses principaux organes, le *Morning-Herald*, le *Standard* et la *Press*, insisté sur la nécessité de prendre des mesures pour mettre un terme aux horreurs de cette guerre fratricide, soit par un armistice, soit par une reconnaissance du Sud.

Deux des membres du cabinet de lord Derby —sir John Parkington et lord Hardwicke—ont ouvertement recommandé, il y a peu de temps, la même politique. Lord Palmerston, déjà affaibli par les coups que lui a portés M. Cobden, va avoir maintenant à lutter contre l'impopularité de la dépêche de lord Russell. C'est un fait très-connu que M. Gladstone est las de sa position et effrayé des difficultés financières auxquelles il aura à faire face à la session prochaine, difficultés augmentées encore par les conséquences de la disette du coton.

Il faut s'attendre à ce que cette question américaine devienne le champ de bataille des partis. Les conservateurs, qui, dans cette question, ont pour eux la popularité, sortiront vainqueurs, il n'y a point à en douter. En attendant, il est affreux de penser à l'effet que ne peut manquer de produire la dépêche de lord Russell dans les districts manufacturiers, où l'espoir de milliers de personnes mourant de faim avait été relevé par les nobles sentiments exprimés dans la dépêche de M. Drouyn de Lhuys.

La presse parisienne et la médiation —L'accueil fait par la presse parisienne à la dépêche de M. Drouyn de Lhuys est curieux à constater.

Les uns disent : C'est trop ; les autres disent : Ce n'est pas assez.

Pour les journaux voués à la Révolution, lorsque le but à atteindre est un but de paix et de conciliation, quoi que l'on fasse dans ce sens, ce sera toujours trop ; s'il s'agissait d'intervenir pour renverser les gouvernements établis et jeter la perturbation dans le monde, ce ne serait jamais assez.

On reconnait là l'instinct révolutionnaire.

D'autres, au contraire, prétendent que la généreuse démarche, proposée par le gouvernement français, est trop *discrète*, trop *réservée*, pour exercer une influence sérieuse sur l'issue du conflit. Il aurait fallu quelque chose de plus décisif, par exemple, la reconnaissance *ex abrupto* de la Confédération du Sud. L'Union peut-être même que la France aurait pu entreprendre seule de concilier le Nord et le Sud, et qu'elle a eu tort de convier d'autres puissances à l'honneur de son initiative.

Ces appréciations opposées, se détruisent elles-mêmes, mettent dans son vrai jour la dépêche de M. Drouyn de Lhuys, qui n'établit pas et qui n'annule pas, mais aussi qu'il n'exagère pas, au risque de la compromettre, la juste influence de notre pays.

La France.

LA FRANCE ET LA CHINE.

Le *Moniteur* contient un résumé des nouvelles de Chine.

Il en résulte que le capitaine de vaisseau Faucon, avec un petit corps d'armée fort de 580 hommes et de six pièces d'artillerie, a dispersé une colonne de rebelles qui manœuvrait pour envahir le camp des troupes impériales, aux environs de Sikawé, non loin de Shang-Haï Cet heureux coup de main paraît avoir inspiré à l'ennemi une terreur salutaire, et a rassuré surtout les populations qu'effrayent les atrocités des Taepings.

Les rapports de la Chine avec les puissances occidentales se multiplient. Un traité vient d'être signé entre le Portugal et l'empire du Milieu.

La *Gazette de Pékin* publie un décret impérial qui met en accusation le général Tsoun-Ching-Chou, l'assassin de l'abbé Néel, dans la province de Kouei-Tcheou. C'est la première fois, selon la remarque du *Moniteur*, que le gouvernement chinois constate en présence du pays entier le meurtre d'un missionnaire par l'un de ses agents et prend l'engagement de le punir.

Cette mesure est certainement un des effets de notre glorieuse expédition de Chine. Elle témoigne de l'intention du gouvernement chinois de veiller à l'exécution du traité, en ce qui concerne les missionnaires.

Les feuilles anglaises contiennent le récit d'un incident qu'a produit à Ning-Po, entre un officier de marine français et quelques embarcations chinoises. Cet incident, fournit au *Morning Post* l'occasion de dire que "les Chinois détestent les Français, et avec raison" On ne saurait être plus aimable et plus obligeant que la feuille de Londres. Pour ne pas être en reste, nous déclarons volontiers que les Anglais se font aimer et sont accueillis partout avec la cordialité la plus intime, notamment aux îles Ioniennes et dans l'Inde.

Les paquebots français de l'Indo-Chine. —Nous avons annoncé l'inauguration, à Marseille, du service postal de l'Indo-Chine. Huit jours après, le 27 octobre, le même service était inauguré à Suez, où les deux paquebots des messageries impériales, l'*Impératrice* et le *Cambodge*, étaient heureusement arrivés. La colonie française de Suez a salué avec enthousiasme le départ du premier paquebot qui réunira, dit le *Moniteur*, "le double avantage de créer des relations directes entre la France et l'extrême Orient, et de faire paraître nos couleurs nationales dans ces lointains pays."

Le général en herbe.—Le New York Post dit que le général Burnside a été nommé à West Point par le secrétaire Smith alors membre du Congrès pour l'Indiana. Le jeune garçon avait envoyé une note pour demander son entrée à l'école, note à laquelle le membre du Congrès fit peu d'attention. Mais il arriva qu'un jour le secrétaire et le postulant se trouvèrent dans la même ville. Le premier eut la curiosité alors de voir le second qui était occupé à raccommoder un vieux pantalon sur l'établi d'un tailleur. Près de lui se voyait un livre de science abstraite qu'il lisait en temps perdu. Jugeant par ce fait de son intelligence et de son ambition, le secrétaire lui accorda sa requête et le fit entrer à West Point. Le ci-devant apprenti tailleur pourrait bien devenir le héros de cette guerre.

Collecteur de coton.—Un correspondant du Tennessee écrit à la *Gazette* de Cincinnati que le général Grant a nommé le capitaine Eaton, pour commander aux nègres de son département, employés à ramasser le coton dans les lignes de l'armée. Les champs aux environs de La Grange et de Grand Junction sont couverts de coton, abandonné par les planteurs à l'approche de l'armée unioniste. Ce coton sera ramassé, préparé pour le marché et vendu pour le compte du gouvernement. Le correspondant de la *Gazette* dit que le produit est considérable et qu'il donnera par conséquent, un gros profit.

Intolérance en Suisse.—Le parti de l'intolérance a triomphé dans le canton d'Argovie. La loi qui proclamait l'émancipation politique des israélites a été rejetée. Ce vote, dit la dépêche, a produit en Suisse une impression pénible. Nous le croyons sans peine. La liberté religieuse est un principe tellement entré dans nos mœurs et constitue une partie si essentielle de la civilisation moderne, qu'on ne saurait la violer sans froisser les sentiments unanimes des hommes éclairés de tous les pays.

Le système décimal.—Une députation de l'Association décimale internationale, présidée par M. W. Ewart, membre du Parlement, a été reçue par M. Milner Gibson, afin de demander au gouvernement l'adoption de mesures ayant pour effet d'organiser un système conforme aux recommandations d'une commission spéciale de la chambre des Communes en faveur du système métrique décimal.

De nombreuses observations en faveur de ce but ont été présentées par les membres de la députation.

Le ministre a reconnu franchement l'importance de la question, mais il n'a pu prendre aucun engagement d'action immédiate dans le sein du Parlement, sans avoir consulté ses collègues du cabinet, auxquels il s'empressera de communiquer les vues de la députation.

M. Ewart a eu soin de faire ressortir l'utilité du système décimal dans les rapports internationaux.

Un cabinet en vue.— ... *Daily News* propose pour le ... Gladstone ... M. Gladstone ... membre pour les doigts, et parler comme Démosthène, sont des capacités suffisantes, M. Gladstone réunit toutes les qualités requises.

FEUILLETON.

HISTOIRE DE SIBYLLE.

PAR OCTAVE FEUILLET.

VIII.—LE PRESBYTÈRE.

Pendant les jours et les mois qui suivirent, la conduite de l'abbé Renaud, dans son intérieur comme au dehors, répondit à la fermeté de ce début. Il se cloîtra dans son presbytère, où l'on sut qu'il menait la vie frugale et recueillie d'un cénobite. A la mortification de quelques uns mais à la grande édification de tous, il rompit toutes les relations qui n'avaient pas pour objet direct les devoirs de son ministère, et, ne se montrant plus que dans l'exercice de ses saintes fonctions, une sorte d'idée solennelle devint peu à peu inséparable de sa présence et de sa personne. Outre le respect public, il gagna par cette gravité de mœurs une indépendance précieuse ; il resta maître de son église ; il put en écarter tous ces empiétements laïques qui, sous couleur de dévotion, tournent et souvent au scandale. Il en bannit tous les abus qui s'y étaient introduits à l'abri de sa complaisance, et dont la décence du culte était parfois étrangement altérée.—Parmi ces heureuses réformes, lesquelles, comme on s'en doute, n'allèrent point sans résistance et sans combats, nous n'en citerons qu'une, parce qu'elle fut particulièrement réclamée par Sibylle. Le chevalier Théodore Desrosais daignait, comme nous l'avons dit, chanter au lutrin tous les dimanches. Cet honneur qu'il faisait à Dieu était en même temps pour les fidèles un agrément des plus vifs, car le chevalier, qui était connu dans le pays pour un bon compagnon, ne pouvait paraître en aucun lieu sans éveiller des pensées joviales ; il portait ce privilège jusqu'au pied de l'autel, et n'était pas rare qu'il outrât son rôle de plaisant accrédité jusqu'à égayer les cérémonies sacrées tantôt par quelques paroles saugrenues lancées dans l'auditoire, tantôt même par de bizarres intonations nasales dont il jugeait charmant d'entremêler la psalmodie. Le curé avait toujours au fond de cœur gémi de ces licences ; elles étaient souverainement odieuses à Sibylle. Quelques avertissements amicaux n'ayant pu réprimer les bouffonneries intempestives du chevalier, l'abbé Renaud en vint à lui interdire formellement les approches du lutrin. Cette mesure, s'adressant peut être à quelqu'un dont les pastorales d'une nature plus confidentielle, exaspéra le chevalier. Le dimanche suivant, il ne parut pas à l'église, et il fit savoir qu'il avait emprunté au juge de paix les œuvres de Voltaire. Pendant six semaines environ, il se plongea dans ces lectures philosophiques et courut les campagnes en répétant que les prêtres ne sont pas ce qu'on vain peuple pense ; puis, l'agitation de ses humeurs s'étant résolue tout à coup en une violente attaque de goutte, il renvoya soudain le Voltaire au juge de paix, et fit mander le curé, qui se rendit aussitôt à son appel.

On peut croire que la réconciliation du chevalier avec son pasteur fut sincère, car ce vieil étourdi était au bon homme au fond ; mais cet incident alarma le cœur vaniteux de Mme de Beaumesnil, et porta au comble le ressentiment qu'elle nourrissait contre l'abbé Renaud depuis la fatale scène du bouquet. Les réformes successives accomplies par le curé l'avaient personnellement atteinte en beaucoup de points, et la pensée que Sibylle était dans une certaine mesure l'inspiratrice de ses innovations n'avait nullement atténué l'irritation qu'elle lui causaient. Au fait, Mme de Beaumesnil était malheureuse : sa haute réputation de piété et la suprématie qu'elle s'arrogeait dans le canton en matière religieuse ne reposent que sur son intimité avec le curé, qu'on ne voyait plus ni le soir, et sur quelques menues pratiques de dévotion aisée, qu'elle ne pouvait plus étaler en public, tout l'édifice de son orgueil s'écroulait. Il fallait désormais, si elle voulait passer pour une sainte femme, quelle eût quelques vertus chrétiennes. Cela était dur. Il lui vint une idée qui lui parut meilleure. Elle partit un beau matin pour la ville de ..., chef-lieu du diocèse dont relevait la paroisse de Férias. Malgré le mystère dont elle entoura ce voyage, on sut qu'il avait pour objet d'obtenir de l'autorité compétente qu'une vieille chapelle attenante au manoir de Beaumesnil fût rendue au culte, et qu'un chapelain spécial fût affecté à sa desserte. De cette façon, Mme de Beaumesnil aurait eu son église, son prêtre et son Dieu à elle dont elle aurait fait ce qu'elle aurait voulu, ce qui eût été de la dernière commodité. Par malheur, l'autorisation qu'elle sollicitait lui fut refusée, et quoiqu'elle n'eût pas d'ailleurs absolument perdu son voyage, comme on le verra bientôt, elle en rapporta une nouvelle dose de fiel et de malignité. Les viles passions qui s'agitent ne manquèrent pas de trouver des complaisants et des complices ; comme elles en trouveront toujours dans ce misérable monde, tant qu'il y aura quelque mérite à rabaisser, quelque beauté à flétrir, quelque juste à crucifier, et dès ce moment un système de calomnies, de tracasseries et de vexations de toute nature s'organisa contre le curé avec cet art de perfidie souterraine que les dévots savent si bien exercer.

Les dégoûts que l'abreuvaient ces pharisiens de village, se joignant à ses excès de travail et aux rigueurs ... ébranlèrent ... vérent ... de l'abbé Renaud ... avait pris les ... Elle confia ses alarmes à ses parents, qui leur conseil, elle eut ... sujet une ... avec la jeune Marianne. La vieille servante fit un accueil médiocre, comme en ... l'enfant avait réchappé pas ... —Pardié, belle, c'est assez clair qu'il dépérit à grands pas le chemin du paradis, comme ; mais à quoi la faute, maman ... longtemps que je lui dis que ... comme un *bourrique* et un *cagot* ...

Malgré ses préventions, Marianne finit par céder au charme de cette nature angélique, et il y a apparence qu'un traité d'alliance fut signé entre elles, sur dans l'après-midi du même jour, comme le curé terminait à la hâte un de ses repas d'ermite, il ne fut pas peu surpris de voir tout à coup dans l'atmosphère de son salon un arôme depuis longtemps oublié. Tant d'après, Marianne plaçait devant lui une tasse de café fumante. —Mais, Marianne, dit-il, devenez-vous folle ? Vous savez que, depuis plus de six mois, je ne prends pas de café !

—Bah ! dit la vieille femme en grimaçant un sourire ; quand vous saurez quelle main a préparé celui-là, vous le prendrez, j'en réponds !

—Comment ! quoi ? quelle main ?.... reprit le curé en la regardant d'un air interdit.

L'apparition de Sibylle dans le cadre de la porte lui expliqua le mystère.

L'abbé Renaud remarqua, à dater de ce jour, que les talents économiques et culinaires de Marianne se développaient dans des proportions étonnantes, puisque, sans aucune augmentation de dépense, son menu lui paraissait chaque jour plus fortifiant, tant elle mettait d'art à le choisir et à l'apprêter. — Vous voyez, ma fille, lui disait-il avec bonhomie, que je n'avais pas tort de vous reprocher quelquefois un peu de négligence, et qu'avec du soin et de l'ordre on fait des miracles. — A quoi Marianne haussait les épaules sans répondre.

Cependant l'instruction religieuse de Sibylle avait suivi son cours et touchait à son terme.— L'abbé Renaud, se rendant un jour au château pour donner à Mlle de Férias, qui avait alors une douzaine d'années, une de ses dernières leçons, rencontra le facteur, qui lui remit une lettre scellée des armes épiscopales. Il s'assit pour la lire sous un des arbres du chemin. Il l'eut à peine parcourue qu'il devint pâle comme un mort. Il se baissa avec peine vers une source qui coulait près de là dans le fossé, y puisa de l'eau avec sa main et en but quelques gorgées, puis il se mit en route d'un pas chancelant. Comme il arrivait au château, M. et Mme de Férias, frappés du bouleversement de ses traits, l'interrogèrent avec anxiété : il leur tendit en soupirant la lettre qu'il venait de recevoir. Elle contenait un avertissement sévère et même menaçant : on lui reprochait son esprit de nouveauté et de désordre, ses discussions avec son conseil de fabrique, mais par-dessus tout ses relations d'intimité avec des personnes appartenant à la secte protestante, qui semblaient exercer sur lui un empire scandaleux, et qui le poussaient dans des voies à peine orthodoxes. Ce dernier grief, qui était celui auquel on paraissait attacher le plus de gravité, reposait sur un fait véritable, bien qu'on en tirât des conséquences erronées : depuis quelques mois en effet, une intelligence amicale, fruit d'une mutuelle estime, s'était établie entre l'abbé Renaud et miss O'Neil. Miss O'Neil, prise de vénération pour les vertus du vieillard, se plaisait à lui témoigner sa déférence en assistant plus régulièrement qu'autrefois à ses leçons, qui présentaient d'ailleurs plus d'intérêt que par le passé. Le curé, qui avait du reste abandonné toute idée de prosélytisme vis-à-vis de l'Irlandaise, se montrait touché d'un respect et d'une sympathie dont il appréciait la valeur.

Leurs relations se bornaient là, et la méchanceté la plus noire avait pu seule y trouver le prétexte d'une dénonciation.—Je n'en ferai ni plus ni moins, dit tristement l'abbé Renaud en reprenant des mains du marquis la lettre commissoire, car où il n'y a rien, le roi perd ses droits ; mais je crains bien de ne plus rester longtemps parmi vous. Tout ce que je demande, c'est de pouvoir remettre Sibylle entre les mains de Dieu ; il fera de moi ensuite ce qu'il voudra.

Il trouva Sibylle en compagnie de miss O'Neil dans une salle qui précédait la bibliothèque et qui était particulièrement réservée aux études de l'enfant. Ayant épuisé depuis quelque temps son enseignement dogmatique, il avait cru devoir consacrer deux ou trois semaines qui lui restaient encore, avant la première communion de Sibylle, à lui retracer une histoire générale de l'Eglise. Par un hasard singulier, il avait à parler ce jour-là de la réforme et de la naissance du protestantisme. Miss O'Neil lui offrit de se retirer.

—Oh ! mon Dieu, non ! dit-il ; et pourquoi ?

L'Irlandaise, les yeux penchés sur un ouvrage de broderie, reprit alors l'attitude muette et réservée qu'elle avait coutume de garder pendant les leçons du curé. Il rappela d'abord brièvement les détails historiques de la révolution religieuse du seizième siècle ; venant ensuite au commentaire moral de ce grand fait, il s'exprima ainsi, avec ce mélange de simplicité et d'élévation qui était devenu depuis un jour l'accent de son langage.

"Eh, Révérend, ma fille, personne ne peut nier qu'à cette époque l'Eglise catholique et la Cour de Rome en particulier ne fussent en proie à des abus et à des scandales affligeants ; mais ces désordres n'étaient qu'à la surface, l'Eglise avait en elle-même, dans sa constitution, dans sa propre force, dans son lois, dans sa liberté, tous les éléments de sa régénération : elle l'a prouvé. La conscience publique avait donc raison de réclamer des réformes ; mais fallait-il les chercher dans les ruines du temple ? Fallait-il, pour corriger quelques abus passagers, renverser l'œuvre des siècles, l'œuvre de tant de génie et de vertu, cet édifice de l'unité de la grandeur ? Fallait-il briser cette chaîne irréparable de traditions qui de concile en concile, de père en fils, d'apôtre en apôtre, remontait à Jésus-Christ lui-même, et rompre à jamais cette union touchante et sublime qui fait les enfants de l'Eglise au pied des mêmes autels, autour de la même table ?—Non, il ne le fallait pas. L'... ?

A continuer.

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,
Samedi soir, 20 décembre.

SUCRE—L'approvisionnement est extrêmement faible et les arrivages sont toujours peu considérables. Ce qui a été reçu aujourd'hui n'a pu être offert, à cause du séquestre de la Commission. Les transactions n'ont pas excédé 60 boucauts, en deux lots égaux, à 9¾c le vieux clarifié jaune et 8¼c le fully fair nouveau. Tous ceux qui font le commerce des sucres attendent que le séquestre du stock accumulé par la Commission soit levé.

—La demande est encore animée pour l'exportation. Les ventes d'hier ont eu lieu à 8¼ @ 7¾c le commun, 8¾c le strictement fair à fully fair, 9¾ @ 9¾c et 9¾ le No 1 clarifié, 8¾c le No 2 nouvelle récolte et 9¾c au prime de l'ancienne récolte.

MELASSE—Il y en a peu sur place. Pas de demande et peu de ventes aujourd'hui. Les transactions d'hier ont eu lieu à 18c le commun, 27 ½ @ 30c le prime et 45c le gallon d'un petit lot de choix.

MAIS—Une très forte vente particulière a eu lieu, hier, à une baisse. La dernière annoncée a été faite à 80c le boisseau.

FOIN—Calme et baisse. Les lots en gros peuvent à peine être cotés à $40 le tonneau.

AVOINE—Dernières ventes de première main à 80c le boisseau.

FARINE—Très peu de mouvement. La superfine peut être cotée, en gros, à $8 @ $8 25 et l'extra à $9 25. Détail, $10 à $11 50 le baril d'extra.

WHISKY—Le whisky mélangé avec le rhum de la Louisiane se détaille à $1 75c @ $2 25 et le whisky fait de grains à $2 75 à $4 le gallon.

PROVISIONS—Détail, 15 à 16c la graisse, 25 à 28c le beurre en barillet, 7 à 9c les épaules bacon, 8 à 10c les plats côtés ribbed et désossés, 13 à 15c les jambons passés au sucre, $12 le demi baril de bœuf Fulton Market et $14 50 le baril de porc mess.

FRET—Les navires à voiles prennent, pour les ports du Nord, $5 @ $5 50 le tabac, $8 le sucre $1 @ 1 25 le bt di de mélasse.

Les articles suivants ont été vendus à l'encan aujourd'hui : 60 sacs café Rio à 38, 37 et 40c, 50 caisses limonade à 80c et $1, 100 grosses allumettes à 80 c et $1, 20 barriques graisse à 14c, 50 boîtes maquereaux à $1 et $3 selon la condition et la qualité, 60 barils rhum whisky à $1 10, à $1 40 et $1 50, 18 barils mess pork à $13, 18 barils cigares à 1 80 et $2 50, 30 caisses raisins de Catawba à $2 75, 40 caisses café moulu à 16c, 30 barils pommes de terre à $3 50, 25 barils oranges de la Havane à $1, 12 barils œufs à 30c par doz., 6 tierçons jambons passés au sucre à 15c, 30 caisses plats côtés à $1 10, 12 barils épaules à $4 75, 21 barils farine à $7 75 et $8, 30 caisses amidon à 6 ½c, 200 quarts caisses à $3 70 et 80 barils farine mixte à $9 1/2.

Le temps est très beau.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.

Jefferson City, 20 décembre 1862.

Arrivés, samedi, 53 bœufs, 35 moutons et 29 veaux. Stock vendu, 67 bœufs, 9 veaux et 25 moutons. Stock à vendre, 72 bœufs, 19 cochons, 65 moutons, 20 veaux et 3 vaches à lait.

Bœuf, 1re qualité, par livre net	....	28 cts.
" 2e "	....	25
" 3e "	....	20
Veaux, 1re qualité, par tête	....	$20 @ 25
" 2e qualité, par tête	....	$15 @ 20
Vaches à lait, par tête	....	$100 @ 120
Cochons, par 100 livres gr.	....	15 @ 17 ct
Moutons 1re qualité, par tête	....	$15

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPÉDIÉS SAMEDI.

Steamship des E. U. Columbia, Barton, New-York, via la Havane.

Goelette United States, Cobb, Havane
Sloop Gazelle, Felton, Tampico.

ARRIVÉS SAMEDI.

Goelette de guerre anglaise Vesuvius, de 6 canons, commandant, lieut. Croyer Dundy, de la Havane et des Bermudes.

Steamboat Empire Parish, de Bayou Goula.
Goelette Breakwater—de la côte, au capitaine.
Goelette Gabriel Alexis—de la côte, au capitaine.
Steamboat Time and Tide, Russell, de la côte.
Steamboat G. W. Forrest—de la côte.

ARRIVÉS HIER.

Remorqueur Fox, Boot, des Passes, avec le navire Medallion, les barques J A Hazard et J M Hicks.

Navire Medallion, Theobald, en 26 jours, de Bath Maine, au capitaine.

Barque J A Hazard, Lawson, en 20 jours de New York.
Barque J M Hicks, de Fitz aux Volsenian, au capt.
Brick Richmond, Sprague, en 16 jours de New York.

Montant le fleuve.

Goelette Alliance, Joland, de New York.
Goelette Black Bird, Bush, de Boston.

EXPORTATION.

NEW-YORK via la HAVANE—Steamship Columbia—135 balles coton, 4 balles laine, 246 boucauts sucre, 25 colis marchandises.

HAVANE—Goelette United States—26 tierçons jambons, 45 caisses viandes, 20 barils taille..., 1 barils gondron, 20 barils suif, 194 colis marchandises.

TAMPICO—Sloop Garibaldi—35 balles tabac, 40 barriques saindoux, 4,000 pieds planches, 20 barils pommes de terre, 5 barils oignons, 21 colis marchandises diverses.

IMPORTATION.

NEW YORK—Barque J A Hazard—100 tonnes charbon, 301 balles foin, 175 caisses chandelles, 20 de savon, 130 de raisins, 189 de limons, 75 de cornichons, 265 sacs four, pour navires, 200 boîtes amidon, 6 paniers choux, Scott Davis & Shone—250 tonneaux charbon, 6 barils ... —4 barils oignons, 50 caisses biscuits, 6 boîtes cirage, 20 caisses conserves de ..., 27 sacs farine de maïs, au capitaine.

PRODUITS REÇUS.

Bayou Goula—Par le steamboat Empire Parish—18 boucauts sucre, Brand & Landry—147 boucauts sucre, 4 balles coton, et divers, à ordre.

Côte inférieure—Par le steamer G W Forrest—46 barils mélasse, à ordre.

Côte—Par le steamer Time and Tide—75 barils mélasse, 27 barils sucre, à ordre.

Donaldsonville—Par le steamer Morning Light—40 bouc. sucre, 220 barils mélasse, J S Burbank, 494 barils mélasse, C A May, 300 barils de N Mellon, et divers à ordre.

Côte—Par le steamer Louisiana Belle—38 barils mélasse, A. Montgomery, divers à ordre.

Côte—Goelette Breakwater—38 barils mélasse, C Olivier.

Côte—Goelette Gabriel Alexis—48 bouc. sucre, 75 barils mélasse, à ordre.

Côte—Par une barge—225 barils mélasse, à ordre.

Côte—Goelette Alexis—25 bouc. sucre, 4 barils do, 1 baril mélasse, à ordre.

Côte—Goelette Ursulines—1300 barils mélasse, à ord.

Côte—Goelette Bergis—30 bouc. sucre, 20 barils mélasse, à ordre.

Côte—Sloop Tennessee—100 barils mélasse, C. Olivier.

ATTENTION,

☞ M. D. W. C. Farrington vend ce matin, à onze heures, du porc, du bœuf et de la graisse, au pied de la rue St Joseph, au débarquement du steamer Colombia. Conditions, comptant, en monnaie courante.

☞ R. T. Montgomery vend à l'encan, aujourd'hui à midi, dans la rue Tchoupitoulas, No 183—des plats côtés désossés, des épaules et des jambons.

Mairie de la Nouvelle-Orléans,
Hôtel de Ville, 19 décembre 1862.

Le prix de la farine étant aujourd'hui de neuf piastres cinquante par baril, les boulangers sont requis de donner durant la semaine commençant le dimanche 21 du courant, jusqu'à nouvel ordre :

22 onces de pain pour	....	10 cents.
33 " "	....	15 "
44 " "	....	5 "

Les acheteurs de pain sont priés de demander un pique haut pris rapportant leurs noms, celui du boulanger et laissent le pain acheté et le prix payé à une station de police ou au bureau du Prévôt Maréchal assistant.

Par ordre de HENRY C. DEMING,
Col. des Volontaires du C., agissant comme Maire.
W. S. PETTINGILL, secrétaire. 20déc—5

AVIS.

Le porteur d'un billet de la somme de $1000 souscrit par François Bruma, sous la date du 24 mai 1858 à son propre ordre et par lui endossé et payable à 8 ans de date au domicile de la Banque de l'Etat de la Louisiane en cette ville, avec stipulation d'intérêts ... à raison de huit pour cent par an, signé et paraphé "ne varietur" par Paul Emile Laresche, notaire en cette ville, pour l'identifier avec un acte passé devant lui le 24 mai 1858, est prié de le présenter au Pétaud de M. Che Ver Poulon, notaire, coin ... Laresche.

22 déc—2t,27 — J. M. BEGUÉ, Porteur des mineurs Bruma

Marchandises sèches à bon marché, POUR LES JOURS DE FETES,

BURNOUSSES et SACS de soie noire et valeurs,
MANTEAUX et BURNOUSSES de draps,
CHALES et capotes pour demoiselles
CHALES longs et carrés, toutes grandeurs,
CHALES cachemire imprimés, Stella et Plaid, à $6.

—EGALEMENT—

INDIENNES françaises riches à 40 cts., valant 60 cts.
MOUSSELINES de laine et popelines imprimées à 30 cts.
POPELINES françaises, double largeur, à 85 cts, valant $1 50.
POPELINES noires brochées, double largeur, à 50 cts.
SOIERIES noires glacées, à 85 cts.,
MOUCHOIRS fins brodés, à $1 50 chacun,
COLS BRODES, à 25, 50 et $1,
PARURES dentelles et brodées, à $1,
ROBES piquées pour enfants, à $2,
GANTELETS de dames, à 25 cts la paire,
GANTS de demoiselles, à 25 cts la paire,
GANTS de peau de chevreau, tachés, à 25 cts la paire,
CACHEMIRES à carreaux, toute laine, à 50 cts la verge.

J. A. BRASELMAN,
A l'encoignure des rues Magasins et St André.
22 déc—1f

Porc, jambons, lard, sonde, huile de lin, poivre noir, savon de Castille, forbiane en feuilles, indigo, amandes sans coques, sucre en morceaux, cacao, &c, &c.

QUATRE cents barils mess porc,
70 tierçons jambons passés au sucre, Jones & co
do do do Hermitage;
22 boucauts plats côtés désossés;
24 tierçons do do extra;
10 boucauts plats côtés;
30 barillets lard;
20 tierçons do;
31 barriques soude;
75 barils huile de lin;
10 caisses sardines à l'huile;
30 sacs poivre noir;
20 boîtes savon de Castille;
50 caisses forbiane en feuilles;
50 boîtes amandes sans coques;
5 ... indigo;
25 barils sucre en morceaux;
10 do do en poudre;
10 sacs cacao;
A vendre par — B. TURPIN, 36 rue Vieille Levée
22 déc—

REÇU tout récemment par les steamer Geo. Washington, Columbia et la barque West Wind :

18 barils cash flake,
10 ... beurre Goshen,
25 demi boîtes thé gunpowder,
20 demi boîtes thé Imperial,
10 do do do Young Hyson, fin
10 do do do Oolong de choix,
10 do do do Hyson, le plus fin,
20 barils pommes ...
200 caisses de 25 livres fin... extra de Mé Samuels,
40 barils pommes de terre,
20 barils vieux whisky rye.
A vendre par — SCOTT, DAVIS & SHONS, Rue Nouvelle Levée, Nos 24, 26 et 28, encoignure Gravier.
18 déc—2

AMUSEMENTS.

Théâtre des Variétés.
Rue Gravier.
Directeur..................LEWIS BAKER.

Lundi soir, 22 décembre.

A la demande générale, EVERY BODY'S FRIEND pour la dernière fois, positivement.
Le spectacle se terminera par ICI ON PARLE FRANÇAIS, vaudeville.

☞ Les portes s'ouvrent à 7 heures moins un quart. Le rideau se lève à 7 heures et demie. 22déc

Académie de Musique.
RUE ST CHARLES.
SPALDING & ROGERS..................Propriétaires

Changement de programme.

☞ LUNDI SOIR, 22 décembre — LES CHANTEURS HONGROIS—LES RECRUES VOLANT LA MALLE—LA POLKA—LES MOIREAUX SUR LA LEVEE.

Prix d'entrée : 50 cts. Galerie des personnes de couleur, 25 cts. Enfants et domestiques 25 cts, le samedi, à midi.

19 déc — CHAS. H. DUPREZ, directeur

AVIS.

TOUS ceux qui tiennent magasin et désirent mettre un terme, légalement, à la vente de marchandises sèches, souliers, vêtements, etc. [vente qui est contraire aux ordonnances de la ville] sur les marchés et autour des marchés des Quatre Districts, principalement sur le marché français, sont priés d'assister à une assemblée qui aura lieu LUNDI PROCHAIN, 22 décembre 1862, à 6 heures et demie, à la Loge de l'Etoile Polaire, rue St-Louis, No 40, Deuxième District.

Comité A Lebrun,
B. Bonneflon, — Knabe
A. Barbé & Co, — E. Schaffer,
T. Otto, — A. Stemmam,
A. Bredo, — J. H. Stager,
— F. M. Miller,
Et autres. — 20déc—2

Le steamer MORNING LIGHT capitaine M. Quata, partira CE MATIN, (lundi) à neuf heures, pour DONALDSON et tous les débarcadères sur la Côte. 22 déc—1

POUR NEW-YORK Directement.
Jour de départ JEUDI, 25 du courant, à 5 heures P. M.

Le beau steamer neuf GEORGE WASHINGTON, capt. E. V. Gager, prend un chargement. Il partira pour New-York, le 25 courant, avec les malles des E. U.

Pour fret ou passage [emménagements sans pareils] s'adresser à — A. MOULTON,
20déc—1f — rue Natchez, No 31.

POUR VERA CRUZ — Le beau brick ELLEN P. STEWART, capitaine Cole, partira immédiatement pour le susdit port.
Pour balance de fret ou passage, s'adresser à L. JOUBLANC,
30 Passage de la Bourse près Bienville, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. 19 déc

POUR MARSEILLE.

La barque italienne UTAH, capitaine Oliveri, partira sous peu pour Marseille.— Pour passage seulement, s'adresser à FIAGGIO VIOSCCA Jr.,
16 nov— — 62 et 64 Vieille Levée

Bureau de la Compagnie du Canal Carondelet et de Navigation.

Nlle Orléans, 20 décembre 1862.

CONFORMEMENT à la charte de la Compagnie une élection de neuf directeurs pour l'année, aura lieu au bureau de la Compagnie, rue du Bassin, LUNDI, 19 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M. — LOUIS GAGNET,
21 déc—20déc 5,12,19janv — Secrétaire

A LOUER.

LE DESSUS du magasin Bitreau frères, encoignure Canal et Bourbon—ainsi que DEUX ETAGES de la maison No 140, rue du Canal. Il sont disposés pour un photographe. 22déc—3f

PAR LANATA FRERES,
9 et 11, rue Jefferson,

2000 LIVRES amandes cassées, nouvelles, 1000 demi et quarts de boîtes pâtés truffés, cèpes à l'huile,
1,000 caisses vins rouges divers crus ; 100 caisses vermouth N. P. & Co,
200 barriques vins rouges vins rouges et blancs, 20 demi pipes Catalogne,
100 paniers champagne ; 200 caisses cassis et punch, 150 caisses sardines à l'huile nouvelle pêche ¼ et ½ boîtes,
100 caisses marasquin, curaçao, absinthe, kirsch,
25 barils vinaigre français ; 100 caisses huile,
50 caisses prunes d'Ente de choix ; 50 caisses capres,
100 damejeannes de 5, 8 et 2 gallons, 500 livres gomme,
150 paniers bouteilles, 300 caisses carton à l'eau de vie
100 [illegible] beurre de Goshen, 1000 jambons sucrés,
200 barils graisse, 200 barils farine nouvelle,
100 rames papier enveloppe ; 25 sacs poivre,
3 cotagnons conserve Bergamotte et limon,
200 caisses et 75 cotagnons eau fleur d'oranger,
20 barils graines de Canaries et de chanvre,
100 barils vin blanc Haut Sauternes. 15déc—3f

REÇU TOUT RECEMMENT—
25 barillets maquereaux mess,
25 do saumon extra No 1,
300 livres saumon fumé,
20 ferbianes saumons au sauce,
60 caisses de ... d'Espagne,
200 langues de bœuf Fulton Market extra
25 caisses fromages de choix, forme d'ananas,
6 caisses fromages Münster,
300 livres saucissons de Boulogne,
En magasin et à vendre par — DUNTZE & Co,
à l'encoignure des rues Royale et Conti.
22déc—24

DIVERS—Reçu par les derniers arrivages de France Champignons en demi et en quarts de boîtes,
Tripes do do,
Petits pois, pois verts et asperges, Borok pâtés truffés, moutarde, oignons, tripes, rouges, noix, cornichons, saumon à l'huile, viandes conservées, dans des boîtes en ferbianc,
Liqueurs assorties,
Fraises au jus,
Anisette, curaçao, etc.
A vendre par — DUNTZE & Co.,
à l'encoignure des rues Royale et Conti.
18 déc—24

EN débarquement de la barque " Revolution "
20 barils pommes,
25 do navets,
35 do betteraves,
30 barillets cornichons,
10 demi barils canneberges,
20 barils bœuf mess,
20 demi-barils bœuf mess,
10 do do bœuf Fulton market,
20 barils harengs extra,
10 barillets graisse,
150 colis maquereaux,
3,000 livres blanc de céruse.

—EN MAGASIN—

150 caisses limons,
20 barils porc mess,
20 do porc prime,
30 do farine extra fine,
10 caisses fromage de Hollande.
A vendre par — GEO. W. GRIFFIN,
20 déc—3f — Rue Tchoupitoulas, No 67.

Bureau du Collecteur des taxes d'Etat
Deuxième District de la Nlle-Orléans.

Bureau, à l'encoignure des rues St-Pierre et Chartres.

AVIS est donné aux contribuables d'Etat du Deuxième District que mon bureau sera ouvert, de 9 heures A. M. à 2 heures P. M., tous les jours [les dimanches exceptés] pour recevoir toutes les taxes non payées et dues à l'Etat, pour l'année 1861, sur les propriétés foncières, le capital, &c, auxquelles taxes devront être payées au plus tard, sinon les délinquants seront sujets à la loi. Les personnes qui ont payé leurs taxes d'Etat pour l'année 1861 présenteront leurs reçus à ce bureau pour qu'ils y soient enregistrés.

D. W. C. CAMPBELL,
Collecteur des taxes d'Etat, Deuxième District.
Nlle-Orléans, 18 décembre 1862. 18déc—20

DROGUES ! DROGUES !

QUININE—1000 onces ; MORPHINE—100 onces.
CHLOROFORME—1000 liv. ; CALOMEL—400 livres.
BLUE MASS—400 livres ; NITRATE D'ARGENT—20 livres.
ALCOOL—5 barils (95).
SAVON DE CASTILLE—150 caisses.
TANNIN—75 livres.
Ipéca, iodure de potasse, sels Rochelle, &c., &c.
A vendre par — S. & J. ABRAMS,
Droguistes en gros.
16déc—1m — Rue du Camp No 44, et rue Gravier No 74

A vendre,

500 boisseaux Maïs mélangé,

100 caisses savon Colgate,
100 do amidon Duryea,
25 do do Silver glass,
25 do chandelles Adamantine,
100 douzaines balais,
30 sacs café Rio,
50 barils cidre nouveau,
40 do vieux cidre,
50 caisses whisky,
50 do vin rouge,
100 barillets maquereaux,
10 demi barils saumon,
Thé noir et thé vert,
Poivre, épices et muscade,
Moutarde,
Poudre levain,
Cornichons en barillets et en caisses,
Cigares,
Tabac Anderson, Goodwin et Lilienthal's,
Papier enveloppe,
100 grosses d'allumettes,
Drap bleu,
Boutons militaires,
Bretelles,
Pipes caoutchouc, barre et fantaisie,
Bottes et bottines pour dames.

15 déc—1m — WITTERS & FENFIELD, rue Vieille Levée No 31

Porc ! Graisse !

TROIS CENT CINQUANTE barils porc mess,
40 tierçons graisse feuille prime,
à vendre par — VILLARUBIA & LAUGHLAND,
16déc—6f — Rue des Magasins, No 64

GROCERIES ! GROCERIES !

W. H. HENNING,
97, RUE DU CAMP, 97,

A en magasin et en débarquement, un fort stock choisi de—
Farine extra, nouvelle et de choix, pour familles ;
Bœuf Fulton Market ;
Pig pork Fulton Market ;
Langues de bœuf ;
Saucissons frais ;
Jambons nouveaux passés au sucre, épaules et bacon Breakfast ;
Maquereaux, saumon et morue, articles nouveaux ;
Saumon frais, maquereaux et homards, dans des cans ;
Harengs Magdalen, nouveaux ;
Graisse feuille choix, en cans et barillets ;
Le beurre Goshen le plus fin sur le marché ;
Fromage crème de l'Etat de N. York ;
Fromages anglais, forme d'ananas, de Hollande et Gruyère ;
Toutes espèces de viandes, gibier et volailles, dans des cans ;
Raisins Layer nouveaux, très fins ;
Figues nouvelles, très fines ;
Pêches pelées sèches, et cerises sans noyaux ;
Pommes sèches, canneberges ;
Conserves Shaker ;
Toutes espèces de gelées et viandes fraîches ;
Toutes espèces de cornichons anglais et américains ;
Chocolat et cacao ;
Un grand assortiment de thés, vert, noir et breakfast ;
Cafés Rio et Java, de choix ;
Ale et porter de Younger, Byass, Marzetti et Tennent ;
Liqueurs et vins fins.

—EGALEMENT—

Quelques caisses de RHUM CABINET, en grandes et demi bouteilles, et un grand choix de GROCERIES DE FANTAISIE, qui seront vendues aux plus bas prix du marché. 20 déc—3f

A VENDRE.

Cent excellents MULETS et une grande quantité d'articles ... de vieux omnibus : des omnibus neufs et de seconde main, en bon état. Conditions avantageuses. S'adresser aux écuries, rue Tchoupitoulas, ville de Jefferson, au bout du Stock landing. — F. WINTZ,
16déc—1a 16 mars — Tchoupitoulas

CUISINIERE & BLANCHISSEUSE.

ON DEMANDE une cuisinière sachant aussi blanchir et repasser, pour une dame seule.
S'adresser au No 216, rue St-Charles. — 16déc—6f

Le Dr. J. B. S. Esquerré,
Médecin de la Société Française de Jefferson de 1859 à 1860,

EST de retour à la Nouvelle-Orléans, et ses anciens clients le trouveront rue Toulouse, 85. 16déc—6f

VENTES A L'ENCAN.

Vente de porc, bœuf et graisse.

PAR D. W. C. FARRINGTON, encanteur,
Bureau, à l'encoignure des rues Camp et Commune,

Il sera vendu, au pied de la rue St-Joseph, au débarquement du steamer Columbia, LUNDI, 22 du courant, à onze heures—

50 barils bœuf mess Country,
50 " " " prime,
100 " porc mess,
175 " " prime,
50 tierçons graisse.
Conditions—comptant, en monnaie courante. 20déc

Epaules de Bacon.
PAR R. B. SYKES, Encanteur.

MARDI, 23 du courant, à onze heures, il sera vendu pour le compte de qui il appartiendra, à l'entrepôt Jewell, à l'encoignure des rues Magasins et Lafayette—
A J B—42 tierçons épaules bacon,
O R—30 boucauts do
Conditions—Comptant. 20déc

AVIS.
Grande vente de CHEVAUX DE RACE.

JE vendrai, le 15 janvier, 1863, dans la ville de la Nouvelle Orléans, [Louis.], au profit du gouvernement des Etats Unis, un fort lot de CHEVAUX DE RACE comprenant ou partie les célèbres étalons "Panic" "Ben West" "Vive Roy" "Whale" et "Bob Cameron", et trois juments et pouliches—des célèbres écuries de MM. Kenner et Minor.

☞ Cette vente est sans réserve, au plus haut enchérisseur, POUR DU COMPTANT.
Par ordre du Major Général B. F. BUTLER, commandant le département du Golfe,

J. W. SHAFFER,
Colonel et Q. M. en chef du Département du Golfe.
9 déc—au 15 janv

CONFISERIE DE L'OPERA.

Maison spéciale de Patisserie et Confiserie Parisienne.
Coin BOURBON ET TOULOUSE.

M. J. HIMBERT a l'honneur de prévenir les dames et les messieurs qu'il vient de recevoir par les derniers arrivages d'Europe, pour les fêtes de Noël et Jour de l'an, un choix de

Boites variées, chocolat et bonbons fins de Paris,

qui seront vendus aux prix modérés.

APERÇU DES PRIX :

Croquettes chocolat venant de Paris	....	70 cts
Chocolat de tablette surfin	....	50 "
Les livres chocolat à la crème [Marie..]	....	75 "
Les do chocolat et bonbons [Margots]	....	70 "

Bonbons fondants imités [illegible] et fantaisie 25 et 50 cts la boîte—fruits cristallisés assortis de Bordeaux à 75 cts la livre — Un grand assortiment de pâtes de guimauve—gâteaux et petits gâteaux de toutes sortes à 40 cts la douzaine au lieu de 50 c. — 20 déc—3f

Fêtes de Noël et du Jour de l'An.

Manufacture de chocolat à la vapeur.

CHOCOLAT — BONBONS
EN GROS — FINS
ET DETAIL — ASSORTIS.

D. LOPEZ,
85, RUE DE CHARTRES, 85.

A l'honneur d'informer le public qu'à partir de MARDI 23 courant, il mettra en vente un choix varié de bonbons de luxe reçus par les derniers arrivages d'Europe, qui se recommandent au public par leur fraîcheur et leur bon goût.

Afin de suppléer aux difficultés des arrivages, cette maison s'est assurée le concours d'ouvriers de mérite, ce qui lui permet d'offrir aux gourmets une immense quantité de bonbons assortis se font ... se recommandent, parmi lesquels on remarquera les fameux chocolats à la crème, CROQUETTES RICHELIEU, MARRONS GLACÉS, NOUGAT FRANÇAIS, etc. &c.

Aussi, une immense quantité de bonbons à 25 et 50 cts la boîte ; un lot de champagne et liqueurs ... pour enfants.

Chocolat en gros pour marchands.
19 déc—

110..........RUE DU CANAL..........110

Mme DEZAUCHE,
Successeur de Mme TURNER,

EN considération de la crise actuelle, vendra au prix coûtant son magnifique assortiment de
Manteaux en velours noir pour dames.
Manteaux en drap pour dames et enfants.
Robes de soie confectionnées pour enfants.
Velours noir, grande et petite largeur pour confections.

Au plus bas prix : un riche assortiment de Chapeaux en velours et en soie pour dames et jeunes filles. — 20 déc—1m

IMPORTATION DIRECTE DE Jouets et articles de fantaisie,
Au No 16, rue de Chartres.

LE soussigné vient de recevoir un assortiment complet de jouets et d'articles de fantaisie, un nouveau lot de pipes écume de mer et de racine de bruyère, des albums photographies, des chevaux et des voitures d'enfants, &c. &c, qu'il vendra à bas prix, en gros et en détail.

19déc—12 — AUGUSTE KOENIG.

MARCHANDISES SECHES.

NOUVEAUTÉS DE SAISON !

MANTEAUX en drap noir, haute nouveauté,
DRAP noir et en couleur,
CASIMIR noir et fantaisie qualité supérieure,
CHALES noirs et en couleurs,
DEMI-PARASOLS malakoffs,
SOIERIES noires, RUBANS velours,
COTONS blancs et écrus,
MOLLETONS flanelles.

Et un grand assortiment D'INDIENNES et de NOUVEAUTÉS de saison, nouvellement reçues et à vendre par — THEODORE DANZIGER,
19 déc—2t — Encoignure Royale et St Philippe.

Reçu tout récemment.

EN magasin et à vendre
UN LOT DE CHOIX DE
VIEUX WHISKY, rye prime,
WHISKY d'Ecosse pur,
Do Bourbon de première qualité,
EAU DE VIE Otard, Sue, en 1/4 de pipes,
RHUM pur de la Jamaïque,
ALCOOL,
CIDRE champagne, en baril.
SCOTT, DAVIS & SHONS.
Rue de la Nouvelle Levée, Nos 24, 26 et 28
19 déc— — près Gravier

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle-Orléans, 20 décembre 1862.

AVIS.

CONFORMEMENT à la huitième section de la charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix huit directeurs pour un an, à partir du premier lundi de février 1863, aura lieu au bureau, MERCREDI 21 janvier prochain, de 9 heures A. M. à 3 heures P. M. — CHAS. J. DARON,
20 déc—au 21 janv — Secrétaire

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nlle Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.

Nlle Orléans, 20 décembre, 1862.

AVIS.

CONFORMEMENT à la 14e section de la charte de cette Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu à son bureau, LUNDI 5 janvier 1863, à midi.

CHAS J. DARON,
20 déc—3lf — Secrétaire

Compagnie du Gaz de la N. Orléans

4 décembre 1862.

AVIS—Une élection de six Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, au bureau, rue de la Commune, No 120, LUNDI 5 janvier prochain, de dix heures A. M. à deux heures P. M.

Par ordre. — H. O. J. TISDALE,
5 déc—1m — Trésorier.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle Orléans et de Carrollton.

Nlle-Orléans, 1er décembre 1862.

L'ELECTION annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu conformément à la loi, Lundi 5 janvier 1863, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, au bureau No 15½, rue Baronne.

4 déc—au 5 janv — C. D. ELDER, secrétaire

AVIS.
Bureau de la Compagnie du chemin de fer Pontchartrain.

Nlle Orléans, 13 décembre 1862.

L'ELECTION annuelle de Directeurs de cette Compagnie, pour l'année, aura lieu, à ce bureau, LUNDI, 5 janvier 1863, de 10 heures A. M. à 2 heures P. M.

WM J. CARTER,
16déc—anbj — Secrétaire.

A VENDRE
En bon état pour être expédiés :

500 barils neufs pour mélasse,
100 demi barils do do
400 barils de seconde main, do
400 boucauts sucre.

CONRAD STREEDEN,
17déc—6f — Rue Julia, No 28.

ALCOOL—10 barils 95 cps
QUININE—1000 onces véritable Pelletier,
CHLOROFORME—250 livres,
MORPHINE—500 onces, flacons d'un 1/8 once,
OPIUM—100 livres extra.
A vendre par — CUSACHS & OGDEN,
17 déc—1m — rue Royale enc. St Philippe

Café de la Havane.

CENT VINGT-ET-UN sacs excellent café P. R., en débarquement et à vendre par
BORNIO & BROTHER,
17 déc— — Rue Gravier, No 34.

Peaux et peaux de moutons.

LES soussignés demandent des peaux sèches et des peaux de moutons. Ils payeront comptant.
WITTERS & FENFIELD.
16déc— — Rue Vieille Levée, No 31

Vermouth ! Vermouth !

100 caisses vermouth Noilly Prats & Co, à vendre par — J & J. TARDOS
16 déc—6f — 62, rue Vieille Levée

CHANGE.

A VUE ET A ÉCHEANCE, sur New-York.
A vendre par — W. J. REID.
nov— — 26, rue des Magasins

AVIS.

LA société P. PRATS & CO a été dissoute le 27 novembre dernier. Les soussignés continueront le même genre d'affaires, sous la raison M. PRATS & CO et régleront les affaires de l'ancienne maison.

M. PRATS,
Par — J. CARBO,
J. MAGI.
3déc—1m

A VENDRE.

EN débarquement du steamer "Columbia," arrivé de New-York :
50 barils bœuf county mess,
50 do do do prime,
20 barils bœuf Fulton market,
100 barils porc mess,
175 do do prime,
50 tierçons graisse nouvelle prime,
100 barillets do do do
50 barils farine extra de choix,
141 sacs café Rio,
30 rouleaux cuir à semelle,
S'adresser à — W. J. REID,
11 déc— — rue Magasins, No 26.

CHANGE SUR FRANCE.

CHANGE sur Paris et Bordeaux en petites sommes à vendre par — OSCAR BERGIER & Co
4 déc — 17, rue St Louis

Pharmacie à vendre à la Havane.

Une des meilleures pharmacies de la Havane, située dans une des rues les plus fréquentées de la ville, et ayant une excellente clientèle, est à vendre pour cause de santé. Elle produit un revenu net de huit à dix mille piastres par an, et sera vendue en totalité ou pour moitié.
S'adresser au bureau de l'ABEILLE. — 16déc

VINS ! VINS !

A VENDRE par J. CHANTEGREL, No 98, rue Royale, entre Conti et St Louis, en gros ou par barriques :
100 barriques vin ordinaire,
100 do " audessus de l'ordinaire,
20 do vins fins,
20 do vins blancs audessus de l'ordinaire.
Le tout aux prix les plus modérés. — 20déc—octfd.

VINS pour familles—Vins de Bordeaux et de Cette, à bas prix, à vendre par — E. PIAGGIO,
1g — encoignure Royale et St-Louis.

VENTES A L'ENCAN.

Marchandises avariées.
PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 41.

LUNDI, 22 du courant, à midi, il sera vendu, pour le compte de qui il appartiendra, les marchandises suivantes légèrement avariées à bord du steamer Washington, lors de son dernier voyage de New York à la Nouvelle-Orléans—
166—1 caisse Indiennes Constitutionnel,
147—B. T.—B [en dessous]—1 caisse jeans satin,
2219—1 caisse Indiennes Sprague,
6427—1 do do do,
A 34—1 caisse do do.

Egalement, sur le steamer Bio Bio lors de son dernier voyage à la Nouvelle-Orléans,—
19 portefeuilles de musique légèrement avariés et pour le compte de qui il appartiendra. 20déc

Marchandises sèches, bottes et souliers.
PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur,
Bureau, rue de Chartres No 41.

LUNDI, 22 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
150 lots de marchandises sèches, telles que popelines d'un nouveau genre, satinets, couleurs, flanelles, indiennes, &c.
200 douz. bas blancs fins pour dames,
150 " bonneterie laine pour messieurs,
150 " chemises de peau et chambres de dessus en mérinos bleu et gris,
30 caisses bottes et souliers, comprenant un assortiment frais et fin,
100 lots vêtements,
150 " jouets,
X 1—1 caisse, 50 douz. malakoffs avariés sur le steamer "Geo. Washington" lors de son dernier voyage de New York à la Nlle-Orléans et vendus pour le compte de qui il appartiendra. 22déc

PAR R. T. MONTGOMERY,
Plats-côtés, épaules et jambons à l'encan.

LUNDI 22 décembre, à midi il sera vendu, au magasin No 181, rue Tchoupitoulas
10 boucauts plats-côtés désossés ;
12 " " épaules ;
13 tierçons jambons.
Conditions—Comptant. 22 déc

Vente importante de Farine, Jambons et Graisse, à l'encan.

PAR R. T. MONTGOMERY, encanteur,

IL sera vendu, mardi, 23 du courant, à onze heures, à l'entrepôt New Eagle, en face du poteau 44, 3me District—
100 barils farine extra,
167 tierçons jambons fourrés, de choix,
25 tierçons graisse.
Cond tions, comptant. 22 déc

Vente de Marchandises sèches
PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

MARDI, 23 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille-Levée,
50 pièces popeline soie,
50 " soieries noires et de fantaisie ;
25 " velours soie noire ;
200 " indiennes françaises, anglaises et américaines ;
5 caisses coton blanc ;
10 balles " écru ;
75 pièces satinets assortis ;
30 " draps et casimirs français ;
200 douzaines bas anglais ;
50 " châles laine français ;
25 " jupons à ressorts ;
300 pièces rubans pour chapeaux, dernier genre.

—ET—

150 LOTS COMPRENANT UN ASSORTIMENT COMPLET DE MARCHANDISES SECHES DE SAISON ET ARTICLES DE FANTAISIE.
Conditions—à la vente. 22 déc

Articles pour étrennes, jouets et objets en porcelaine, faïence, verreries, merceries, articles de ménage, &c.

PAR R. GUTIERREZ, Encanteur.

MARDI, 23 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au coin des rues Chartres et St Louis—
80 lots assortis d'ARTICLES POUR ETRENNES, jouets, objets en porcelaine, faïence, verres, merceries, articles de ménage, &c. 22 déc

Vente pour cause de départ.
Meubles ! Meubles !
PAR E. M. JACOBS.

IL sera vendu mardi, vingt-trois décembre 1862, à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Craps et Goodchildren—
Un lot de meubles consistant en bois de lits, armoires, glaces, chaises, lavabos, pendules, batterie de cuisine, &c, &c.
Conditions, comptant. 22 déc

VENTES JUDICIAIRES

Charles H. Esconasse vs. Jules Benit.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 9976.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District, je vendrai, le LUNDI, 29 de décembre 1862, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, 2me District, de cette ville, l'adjudication de la propriété dont description suit :

Un terrain situé dans le Deuxième District de cette ville, dans le lot borné par les rues Bourgogne, St Louis, des Remparts et Conti, mesurant, en pieds américains, plus ou moins, 27 pieds 1 pouce de face à la dite rue Bourgogne, 27 pieds de profondeur d'un côté, en pieds français, 104 pieds 11 pouces et 3 lignes de profondeur de l'autre côté, en pieds américains et 27 pieds 7 pouces de large dans le fond, borné d'un côté par la propriété actuelle et appartenant à Dame Jules Benit, et de l'autre côté par celle aujourd'hui ou ci-devant appartenant à Mme Lourans.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant sans exception ni réserve.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS. E. DUNHAM,
27nov—4 13 22 29 déc. Shérif de la paroisse d'Orléans

C. Marchal et Co. vs. J. B. Ruiz.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 15,601.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai VENDREDI 26 de décembre 1862, à 4 heures P. M. sur les lieux rue Miro entre la Promenade Esplanade et la rue St-Pierre, 3me District, à l'adjudication de—

Un mulet saisi dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions. Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif de la Paroisse
15déc—1,8,12,26 — d'Orléans

C. Millaudon vs. B. Blank.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans —No 9,765.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le samedi, 27 de décembre 1862, à 10 heures du matin, à l'adjudication au plus offrant situé rue de Chartres, entre Jefferson et Toulouse, dans le 3me District de cette ville, inventaire déposé dans mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

JAS E. DUNHAM, Shérif
18déc—15,22,24,27. — de la Paroisse d'Orléans

E. M. Young vs. James A. Lee.

COUR de Septième Juge de Paix—Paroisse d'Orléans —Nos 748, 749, 775 et 776.—En vertu de 4 writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. J. T. Barrett, Septième Juge de paix de la Paroisse d'Orléans, je vendrai, à l'enchère publique, mercredi, 31 décembre 1862, à midi, à mon entrepôt rue des Magasins, près l'encoignure de la rue St Andrew—

Une magnifique voiture, No 112, et harnais doubles, Un cheval alezan et un cheval noir. Le tout saisi dans les susdits procès.

Conditions—Comptant, sur livraison.
18 déc—22 31 — J. F. McGUIRE, Constable.

CHANGE

A VUE sur New York, en sommes au gré des acheteurs.
A vendre par — C. T. SUDDECKE,
20 nov—1m — Rue de la Commune No. 12.

A VENDRE à bon marché—
2 caisses réglisse de Calabre,
1 caisse opium,
5 " gomme arabique blanche,
5 " toutes espèces,
24 caisses huile Palma-Christi, grandes bouteilles,
24 " " demi
50 " " Bancas,
44 douzaines salsepareille de Bull,
48 " "Hair Restorative" de Mme Allen,
3 barils du meilleur miel de la Havane, Nos 1 et 2,
24 douzaines vin d'Oporto,
15 " cocktails, assortis,
10 " vin de Malaga,
75 " eau de vie gingembre,
100 caisses vitres françaises, grandeurs assorties, ...
4 poinçons rhum de la Jamaïque,
50 " Bay Rum.
A vendre par — J. B. PEREZ,
15 déc—1m — Bank Place, No 5.

HUILE SURFINE VERITABLE
DE J. PLAGNIOL,
Haricots blancs et rouges.

A VENDRE : 100 paniers huile d'olives véritable de J. Plagniol ;
50 barils haricots blancs, reçus dernièrement ;
20 barils haricots rouges, do
PAUL JUGE fils,
5 déc—15f — 38, rue Vieille Levée.

AVIS.

LE soussigné prévient toutes les personnes auxquelles il pourrait devoir de présenter leurs comptes avant le 1er janvier prochain, et ceux qui lui doivent de bien vouloir régler avec lui avant cette date à son magasin No 116, rue Vieille Levée, entre St. Louis et Conti, de 9 à 4 heures.

9déc—au 1er janv — S. CAMSON.

En magasin et à vendre,
—En lots au gré des acheteurs—

200 barils porc mess,
700 " " prime,
400 barils farine extra de choix,
50 tierçons graisse feuille,
200 barillets "
20 tierçons jambons conservés,
20 demi baril bœuf Fulton Market,
50 douzaines balais de qualité extra,
20 barils lager beer,
100 barils clous, grosseurs assorties.
S'adresser à — WM J. REID,
8 déc— — Rue des Magasins, No 26

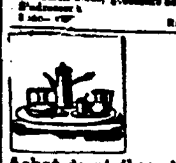

Achat de vieil or et de vieil argent
Rue de Chartres, No 135, près l'Hôtel d'Orléans.

C. ROUYER,
Galvaniseur et fabricant de bijouterie et d'orfèvrerie.
GRAND ASSORTIMENT DE COUVERTS EN ALFENIDE.
Réparations de montres et de bijoux.
Assortiment de lunettes, pince-nez, verres cylindriques de toute sorte, &c.
3 déc—1m

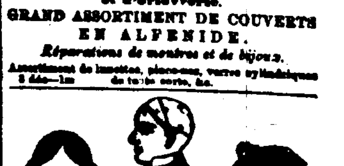

Reçu par le steamer Parkersburg et à vendre par
J. AUGE
68.........Rue de Chartres.........68

Les articles suivants venant de France—
UN assortiment complet de cheveux de toutes nuances et longueurs.
Parfumerie assortie de Lubin.
do do Guerlin.
do do Gellée.
do do Chalon's.
Articles de toilette de la maison Ladvocat.
Gants Jouvin et de fantaisie.
Résilles et filets fantaisie haute nouveauté.
Peignes d'écaille unis et incrustés ...
Teintures pour les cheveux, de Fontaine, la meilleure de toutes les teintures.
Un assortiment d'articles de fantaisie.
Ainsi que de nouveaux modèles de bijouterie en ... vant.
15nov—6